



Membres en exercice :	27
Membres présents :	22
Vote pour :	18
Vote contre :	00
Abstention :	05

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le
Deshaies, le

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille vingt, le Samedi 25 Juillet, suite à la convocation du 17 juillet, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à neuf heures à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : BERNIER Maritza, NICOISE Robert, GAMIETTE Liliane, APPOLINAIRE Lionel, BARRE née MANCO Augustina, HILAIRE Gilbert (respectivement, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} adjoint), SOMMEIL Nicole, MORVAN Philippe, JUDITH née GOUBIN Villard, UGOLIN Gérard, OPET Ghislaine, CARENE Patrice, JEAN-LOUIS Klébert, MOUILA Gladys, MOBETIE Marie-France, VALLUET Anselme, SORIMOUTOU Katia, GOUBIN Fred, PHIBEL Renéline, MANIOC Alain, FABRONI ROSAN Rosenale, HURGON Jacques,

Absents excusés : GUILLAUME Alphonse, PHILETAS Christina (Procuration à Maritza BERNIER), LEDUC Jean-Marie (procuration à MARC Jeanny), GAMIETTE Julien, (1^{er} adjoint et conseillers municipaux)

Sont absents : MARC Jeanny (sortie car ne doit pas prendre part au vote (Maire))

Secrétaire de séance : MOUILA Gladys

Sont absents :

Secrétaire de séance : MOUILA Gladys

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaires Administratives : Odile OPET, Yasmine SAINT-MARC



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA CAISSE DES ECOLES -EXERCICE 2019

• **Exposé des motifs**

Madame le Maire informe l'assemblée que suite aux délibérations de la Caisse des Ecoles N°2019/05/01 du 20 décembre 2019 et de la ville N°19/07/117 du 20 décembre 2019 approuvant la remunicipalisation de la Caisse des Ecoles ;

L'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales précise que l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du Compte



N° d'affichage :

SEC/2020/05/..

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 25 Juillet 2020

administratif présenté par le Maire, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

Toutefois, face à l'épidémie de la Covid-19, l'ordonnance du 25 mars 2020 sur les mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales a validé le principe de reporter au 31 juillet la date limite pour arrêter le compte administratif.

Au préalable, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de gestion au plus tard le 1er juin de l'exercice suivant, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Le Compte administratif de la Caisse Des Ecoles de l'exercice 2019 présente les résultats suivants :

CA CDE 2019	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice 2019	1 537 212,42 €	1 502 024,18 €	17 455,20 €	22 366,19 €	1 554 667,62 €	1 524 390,37 €
Résultat de l'exercice 2019	- 35 188,24 €			4 910,99 €	- 35 188,24 €	4 910,99 €
Résultat reporté N-1		83 623,54 €		82 231,24 €		165 854,78 €
TOTAUX	1 537 212,42 €	1 585 647,72 €	17 455,20 €	104 597,43 €	1 554 667,62 €	1 690 245,15 €
Résultat de clôture 2019		48 435,30 €		87 142,23 €		135 577,53 €
Restes à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES	1 537 212,42 €	1 585 647,72 €	17 455,20 €	104 597,43 €	1 554 667,62 €	1 690 245,15 €
RESULTATS DEFINITIFS		48 435,30 €		87 142,23 €		135 577,53 €

DISPOSITIF DECISIONNEL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la loi NOTRé en son article 107 abordant les nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux,

Vu l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 en ses points IV, V, VI et VIII de l'article 4 de fixant la date limite de **vote du budget** pour l'exercice **2020**, au 31 juillet

Vu la délibération n°19/07/117 du conseil municipal portant remunicipalisation de la Caisse des Ecoles

Vu la délibération n°2019/05/01 du conseil d'administration de la Caisse des Ecoles en date du 20 décembre 2019 approuvant la remunicipalisation de la Caisse des Ecoles.

DECIDE à la MAJORITE (5 ABSECTIONS)





N° d'affichage :

SEC/2020/05/24

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 25 Juillet 2020

Article 1 : D'APPROUVER les résultats du compte administratif 2019 de la Caisse Des Ecoles comme suit :

- **Section de fonctionnement : Résultat excédentaire qui s'élève à 48 435.30 €**
- **Section d'investissement : Résultat excédentaire : 87 142.23 €**
 - **Soit un total excédentaire de 135 577.53 €**

Article 2 : DE DONNER pouvoir à Madame le Maire pour signer les actes s'y rapportant

Article 3 : Madame le Maire et le Comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération

Deshaies, le **25 Juillet 2020**

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme



Le Maire

Jeanny MARC